



**D**otée des structures d'une ville de 5 à 10 000 habitants (bibliothèque, piscine, halte-garderie-crèche, salle de théâtre, cinéma ...), d'un service culturel, d'un service communication chargé notamment de la maintenance du site internet et des relations avec la presse, d'un service urbanisme, de services techniques de 35 agents issus de tous les corps de métiers dont 14 agents affectés aux seuls Espaces Verts et Propreté, d'un policier municipal ..., la Commune se doit de faire face à des dépenses de fonctionnement incontournables du fait de l'attente légitime des touristes. Elle rémunère ainsi 81 employés à temps plein, saisonniers et contrats aidés. Elle a adapté son organisation annuelle et le temps de travail des agents au fonctionnement de la station dont la gestion nécessite un savoir faire particulier pour notamment l'organisation de manifestations dont certaines de grande envergure, pour garantir la sécurité, le bon ordre, le respect des règles de stationnement ...

Afin de poursuivre dans cette voie et de se donner les moyens d'augmenter sa fréquentation touristique et d'attirer de nouveaux actifs ou résidents, elle a besoin de disposer de nouvelles ressources.

La Commune sollicite donc la possibilité, conformément aux dispositions du décret n°99-567 du 6 juillet 1999, de bénéficier d'un surclassement à hauteur de 7 240 habitants.